

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 31 MARS 2023



N° 16/2023

Le 31 mars deux mil vingt-trois à 19 Heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 24 mars 2023.

PRESENTS : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Bourgoïn, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjoints ; Mmes Dollez, Delamarre, Trézel, MM. Hamot, Aubry, Mme Delormel, M. Berthelot, Mme Konan, M. Rousseau, Mme Barre, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Desmedt par M. Desmedt, M. Rauzier par M. Convers, Mme Fernandes par Mme Brunet, M. Moonen par M. Dubouil, M. Kwak par Mme Barre, Mme Coulon par Mme Dollez, Mme Vigne par Mme Bonnet.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Flagothier, MM. Lenoble et Matron.
Monsieur Matron rejoint la séance au point n° 10.
Secrétaire de séance : Colette DOLLEZ.

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 25
Votes Pour : 25
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Fêtes de Juillet : remboursement des tickets de manèges.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des tickets de manèges sont offerts aux enfants des écoles maternelles et élémentaires à l'occasion des fêtes de juillet.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer le remboursement à 2 € le ticket au lieu de 1.60 € initialement pratiqué.

Pour copie conforme.

Colette DOLLEZ
Secrétaire de séance



Frans DESMEDT
Maire de St Just-en-Chaussée
Conseiller Départemental